

# Un ouvrage fondamental pour la connaissance de Carouge : "Invention de Carouge 1772-1792" par André Corboz

Autor(en): **Carter, Edmond**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **66 (1971)**

Heft 1-fr

PDF erstellt am: **29.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-174214>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

s'ajoute, dans une cour, d'accès actuellement malaisé, derrière les halles, une magnifique cage d'escaliers avec un rythme alternant d'arcades en plein cintre et en anse de panier.

Les demandes de démolition en cours ont été momentanément suspendues, et ce sursis doit permettre d'étudier mieux la place, son rôle historique, son architecture, sa fonction sociale dans la cité d'aujourd'hui et de demain, les possibilités techniques de restauration, de consolidation, d'assainissement.

Mais la décision qui interviendra, sur la base assez fragile de la législation de protection actuellement en vigueur, sera l'arbitrage d'un conflit entre deux conceptions et entre deux forces en présence.

D'un côté, l'intérêt public, la légitime exigence d'authenticité en matière de restauration, enfin les principes de l'urbanisme moderne qui attache la plus haute importance à la survivance, dans la ville future, des ensembles fortement caractérisés de la ville ancienne.

De l'autre côté, l'intérêt des propriétaires, qui ont la double exigence de modernité et de rentabilité des constructions. Un groupement s'est constitué spontanément pour la défense du Molard. C'est le début d'un mouvement appelé à s'amplifier. La population genevoise saura-t-elle exprimer à temps son attachement à cette place si merveilleusement vivante, si peu « monumentale » et pourtant marquée par un grand passé ?  
*André Beerli*

### *Un ouvrage fondamental pour la connaissance de Carouge : « Invention de Carouge 1772-1792 » par André Corboz*

L'œuvre des rois de Sardaigne au cours de la dernière partie de l'ancien régime n'a jamais été appréciée avec l'objectivité qu'elle mérite. Cette lignée royale a gardé une réputation de despotisme teinté de bigoterie.

Or, trois réalisations exceptionnelles marquent cette période. Par l'audace de leur conception, par leur originalité, elles témoignent d'une rare intelligence gouvernementale. Le cadastre de 1728 est un modèle du genre. Il sert encore de base aux transactions immobilières en Savoie. Par l'édit de 1771, la monarchie s'attaqua à la liquidation de la féodalité, privant les seigneurs des droits féodaux survivants, contre indemnités fixées à l'amiable ou par une commission de magistrats. L'invasion française mit fin à cette « nuit du 4 août » anticipée. En 1792, cette révolution dans l'ordre et la légalité était sur le point d'être terminée.

Nous avons hérité, par les traités, de la troisième des grandes réalisations sardes : la ville de Carouge (1772-1792).

Or, récemment, le Grand Conseil vota, malgré les véhémentes protestations des groupes de défense, dont la Société d'art public, une modification législative portant gravement atteinte au Vieux-Carouge en enlevant à la commission des monuments et des sites

son droit de préavis pour le confier à une commission spéciale n'offrant pas les mêmes garanties.

Cette déplorable décision sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir, car elle commence à porter effet, ne fut combattue que par 6 députés courageux et intelligents, le reste du parlement étant resté sourd à nos arguments.

Or, au moment même où ce patrimoine infiniment précieux était menacé, un maître-livre venait en souligner l'importance artistique et historique locale, mais aussi nationale et même internationale. Malgré les mutilations, dont certaines récentes, Carouge reste en Europe un rare témoin d'opérations d'urbanisme à l'échelle humaine, qui conserve, envers et contre tout, un charme à nul autre pareil.

« Invention de Carouge 1772-1792 », édité par Payot à Lausanne, est l'œuvre d'un historien genevois de grande valeur, M. André Corboz, actuellement professeur d'histoire de l'architecture et de l'urbanisme à l'université de Montréal.

L'ouvrage est dédié au regretté Louis Cottier. En raison de certaines péripéties contemporaines, cette dédicace est singulièrement pertinente : *A la mémoire de Louis Cottier qui, pendant plus d'un demi-siècle, malgré l'incompréhension des « réalistes » frappés de myopie, a cherché et rassemblé les fragments épars du « texte » de*

*Carouge avec l'obstination d'un papyrologue, ce livre qu'il aurait dû écrire si on lui en avait donné les moyens.*

Les «réalistes», hélas, ne désarment pas, mais ils se heurtent à la résistance obstinée d'autres réalistes qui, eux, ont compris le sens de cet axiome de Gustave Thibon: *Il faut se souvenir pour prévoir.*

La conception de Carouge est admirable dans son *invention*, qui fut le fruit d'une lente maturation due au talent de remarquables architectes, Jardin, Plaisance, et d'autres encore. Elle est admirable dans son élaboration par un gouvernement soucieux de bien public.

Il en résulta une ville de plaine, construite à angles droits, à la romaine, à l'exemple des quartiers que l'on découvrait alors à Herculaneum et Pompéi, aux entrées marquées par des places rondes entourées de peupliers, une cité à l'harmonieuse simplicité qui fascine encore l'homme de l'ère spatiale.

Le respect de la nature et le souci de l'environnement augmente ce charme. *A Carouge*, écrit M. Corboz, *la ville s'immerge dans le paysage, elle se fait élément de nature au lieu de se servir de la nature comme d'un élément de composition.*

Ouvrons ce volume somptueusement illustré de documents, dont beaucoup sont inédits et dont cer-

tains nous font regretter un vandalisme inutile. Il débute par une solide étude historique où l'on voit l'importance économique des lieux aux portes de Genève. Puis on assiste à la lente élaboration des plans et des dispositions législatives de base d'une grande sagesse, à tout un travail opiniâtre et précis dont on mesurerait encore le complet épanouissement si la Révolution avait éclaté dix ans plus tard. Mais il n'y a pas de «si» en histoire...

Les annexes donnent des textes originaux dont l'étude nous met en rapport direct avec le dessein d'hommes aux idées claires et à l'esprit large.

L'auteur, en terminant son ouvrage, montre le caractère concret de Carouge même pour notre temps: *La création de Carouge intervient juste avant l'explosion urbaine du XIXe siècle, à laquelle le néo-classicisme dut faire face avec des moyens rigides, multipliant les quartiers neufs par juxtaposition de grilles mal raccordées, par la création des tissus urbains existants, auxquels se superposent brutalement des tracés en étoile, etc. Malgré sa petite échelle, Carouge proposait une solution beaucoup plus différenciée, donc plus apte à acquérir une valeur exemplaire. Mais qui pouvait se soucier de Carouge?* Edmond Ganter

## Bibliographie

*Monuments naturels du canton de Berne*, par H. Itten. — Sur les 118 objets qui figurent dans l'Inventaire des paysages et des sites naturels d'importance nationale qui méritent d'être protégés, un grand nombre ne sont pas encore sous protection légale ou ne le sont que partiellement. Voici en revanche un répertoire des sites naturels d'un canton, le canton de Berne, qui ne contient pas moins de 321 objets, tous classés, tous donc sous protection, en vertu d'ordonnances ou de décisions qui s'échelonnent à partir de l'adoption en 1907 du Code civil suisse.

Cet ouvrage de 160 pages, en format de poche, a pour auteur M. Hans Itten, premier président de la Commission cantonale pour la protection de la nature, et pour éditeur M.P. Haupt, chez qui a paru la collection bien connue des *Heimatbücher*. Il contient une description précise de chaque objet: le plan est géographique; on parcourt ainsi les Alpes, le Plateau et le Jura. Dans chaque région — il y en a treize — les objets sont répartis en trois catégories: réserves naturelles, sites naturels botaniques, sites naturels géologiques.

La liste des réserves est impressionnante: depuis le marais de Kaltbrunnen près Meiringen, depuis les alpages dans la haute vallée de Lauterbrunnen, aux réserves sur les rives des lacs de Brienz, de Thoune, de Bienne et de Morat, jusqu'à celles du faîte du Jura et à celles qui sont proches de la frontière française, soit les étangs de Gruère, de Bonfol et de Vendlincourt.

L'ouvrage est illustré. On y trouve des photos d'arbres, d'arbres exceptionnels. Magnifiques le chêne des Bosses à Châtillon près de Delémont, et un tilleul solitaire près de Wynigen dans

l'Emmenthal, acheté en 1906 par un particulier qui souscrivit une servitude liant lui-même et les propriétaires subséquents. Dans l'Emmenthal aussi, près de Lauperswil, se trouve une forêt bien connue des spécialistes, où domine le sapin blanc. Les profanes attirés par les merveilles de la nature devraient y faire un pèlerinage. Ils y verraient des arbres qui ont jusqu'à un mètre et demi de diamètre et 55 m. de hauteur.

Les beaux arbres ne manquent certes pas dans le canton de Berne. Notre guide nous présente d'autre part des sites naturels géologiques: des blocs erratiques en très grand nombre, qui, sur le dos des glaciers, ont été charriés des sommets du val d'Hérens ou de la vallée de Saas jusque sur les pentes du Jura et au-delà. Un plus grand nombre encore, dès le moyen âge et jusque vers le milieu du XIXe siècle, ont été exploités et utilisés comme matériau de construction; le pavage qui ceint le Münster de Berne a cette origine.

Pour le promeneur, précieux guide en vérité, qui contient un index des noms, mais auquel manquent, curieuse omission, des cartes sommaires permettant de localiser les sites.

Par égard pour la minorité linguistique, la description des objets se trouvant dans le Jura bernois est rédigée en français, et l'avant-propos et la copieuse introduction sont donnés en allemand et en français. Ce fait incitera les nombreux Welches qui aiment à parcourir le canton de Berne à utiliser ce guide. — Sur la page de titre, à *Naturdenkmäler* répond *Monuments naturels*, traduction trop littérale, car, en français, n'est appelé monument que ce qui a été construit par la main de l'homme.

Ld G.